

5. Le réseau de soin Carte Blanche

*Chronique de la Mutuelle Saint-Martin sur Radio Notre-Dame du 2 octobre 2024
par l'Abbé Sébastien Thomas, vice-président du Conseil d'administration*

Père Sébastien Thomas, aujourd'hui, vous nous parlez du réseau Carte Blanche. De quoi s'agit-il ?



Carte Blanche est un ensemble de services inclus dans votre complémentaire santé Mutuelle Saint-Martin.

Ce service permet d'accéder à un annuaire géolocalisé de professionnels de santé partenaires ainsi qu'à des services additionnels. Le Réseau Carte Blanche facilite l'accès aux soins et aux équipements optiques, dentaires et auditifs.

Il est très facile d'accès : il suffit d'aller sur votre espace adhérent ou sur l'application mobile de votre mutuelle pour voir la liste des différents professionnels de santé.

ESPACE ADHERENTS
Rubrique « Réseau de soins »
puis « Votre réseau de soins
Carte Blanche »

- Cliquez sur ce que vous cherchez, par exemple « Diététicien ».
- Écrivez le nom de votre ville ou les chiffres de votre département.
- Cliquez ensuite sur « Recherche » : vous obtenez la liste des diététiciens les plus proches de chez vous et vous voyez leur situation sur une carte.

Retrouvez tous ces renseignements sur le site <https://mutuellesaintmartin.fr>
Choisir « Vos avantages et services »
puis « Réseau Carte Blanche »

Quels sont les avantages ?

La Mutuelle Saint-Martin a noué des partenariats auprès de professionnels de santé qui s'engagent sur des critères qualitatifs et tarifaires pour garantir une offre de soins de qualité et au juste prix. Le choix d'un professionnel du Réseau Carte Blanche permet de bénéficier de tarifs négociés, mais également du tiers payant et donc de limiter l'avance de frais. Quand vous cherchez un professionnel de santé près de chez vous, ce n'est pas toujours facile de savoir vers qui vous tourner. C'est pourquoi, sur son site Internet, Carte Blanche propose des annuaires avec géolocalisation de professionnels de santé partenaires.

Sur l'annuaire Carte Blanche, vous pouvez trouver des opticiens, des audioprothésistes, des chirurgiens-dentistes, des pédicures podologues, des ostéopathes, etc.

Comment utiliser ce service ?

Lors de chaque visite chez un professionnel de santé membre de Carte Blanche, présentez votre Carte de la Mutuelle Saint-Martin, votre carte vitale et votre prescription médicale, pour bénéficier de vos droits et avantages en tant qu'adhérent.

Ce service est proposé à tous les adhérents de la Mutuelle Saint-Martin.